

1/15'000
Format A2

DONNÉES DE BASE



CONTENU DU PLAN

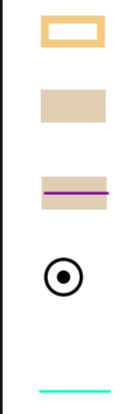


URBANISATION

- Conservier, valoriser et adapter le patrimoine bâti historique. U1, U2
- Requalifier le bâti des quartiers centraux (anciens faubourgs). U1, U2
- Restructurer le bâti de la ville moderne et contemporaine, des quartiers en mutation et le long des axes multimodaux. U1, U2, U3
- Intensifier le bâti et mener des opérations de construction exemplaires. U1, U3
- Rénover, agrandir, reconstruire les équipements d'agglomération. C-culture, A-Administration, S-sécurité, SP-Sports et loisirs, E-Enseignement, SO-social, T-transports et logistique U5, U8, U14
- Rénover, agrandir, construire des équipements de proximité : écoles primaires à construire. U6, U7, U9, U14
- Compléter les centralités existantes, en créer de nouvelles, intensifier le bâti. U1, U6, U7, U9, U14
- Adapter et valoriser le bâti protégé. U1, U2
- Maintenir les zones industrielles existantes dans lesquelles sont présentes des activités productives. Faire évoluer vers des quartiers plus mixtes les zones industrielles qui ont déjà muté (Sécheron). U1, U3
- Maintenir et développer des lieux productifs et créatifs dans des programmes mixtes valorisant la superposition des affectations diversifiées et les usages multiples. U1, U3
- Adapter les plateformes de logistique existantes aux enjeux de la logistique urbaine, notamment les bâtiments de la Poste. U1, U3, M4, G3

PROGRAMME DE MESURES

MOBILITÉ



- Mettre en place la zone 30km/h sur tout le réseau routier du territoire communal. M1, M2, M3, E4
- Aménager des rues piétonnes ou à priorité piétonne, des rues-cyclables (vélo prioritaire sur les voitures). M1, M2, M3, E1, E2, E4, E5
- Aménager des axes multimodaux sur lesquels les transports publics et les vélos sont prioritaires. M1, M2, M3, M4, E1, E2, E4, E5
- Adapter les gares et haltes ferroviaires, pôles d'échanges TPG aux flux massifs de voyageurs et de piétons. Améliorer les cohabitations entre modes actifs. Diminuer le trafic TIM. M1, M2, M3, M4, G7
- Aménager des axes forts pour les cycles. M2, M3, M4

NATURE, PAYSAGE, EAU, SOLS



- Préserver et renforcer l'infrastructure écologique communale : Parcs, cimetières, Forêts, berges, espaces interstitiels, etc. E1, E2, E7
- Créer de nouveaux parcs dans les périmètres de développement urbain. U1, E1, E2
- Mettre en place des systèmes de gestion intégrée des eaux pluviales. Infiltration, axes d'écoulement à ciel ouvert, déminéralisation des sols. M3, E3
- Arboriser, végétaliser les rues. E1, E3

FICHES SECTORIELLES



- Mettre en oeuvre les grands projets. G1, G2, G3, G4, G5, G6, G7

